

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4088 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Abdipi Mohamed

Date de naissance : 01/01/44

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ouafae GUESSOUS KRAFES
Médecine Générale - Echographie
8, Rue Assaad Bnou Zarara - 3^{me} Etage
Maârif - Casablanca
Tél : 022.98.80.71 / 061.41.17.27
INPE : 091014357

Date de consultation : 18/07/2023

Nom et prénom du malade : Bedr Ben Meryem Age :

Lien de parenté : A Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 10 AOUT 2023

Signature de l'adhérent(e) : Abdipi Mohamed

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram shows a dental arch with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. Arrows indicate movement directions: a vertical arrow at the top center points upwards, and a horizontal arrow at the bottom center points to the right. The numbers are arranged as follows: upper arch (left to right): 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5; lower arch (left to right): 5, 6, 7, 8, 7, 6, 5, 4. The numbers 1 through 8 are also placed near the corresponding teeth on the arches.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ouafae Guessous Krafess
 Cabinet de Médecine Générale
 Echographie
 Expertise médicale - Diabétologie
 Psychologie médicale



الدكتورة دفأء كوس الكرافس

عيادة الطب العام

الشخص بالصدى

الخبرة الطبية - مرض السكري

التشخيص النفسي الطبي

Casablanca, le 12.7.23 الدار البيضاء، في

veux

LOT: 230070

DU: 01/2026

139,00DH

139,00

ceruleflex

S.V

129,00

Dos Santos

S.V

170,00

terobase

S.V

2 g fl leumatix app lep-5g
 (new)

438,00

Ouafae GUESSOUS KRAFESS
 Médecine Générale - Echographie
 Rue Assaad Bnou Zarara - 3^{me} Etage
 Maârif - Casablanca
 Tél : 022 98 80 11 / 061 41 17 27
 INPE : 091014357

CE: 0026000843000001
 TÉL: 0522 363327
 INPE: 092042456
 Biocodelex
 Technopole Aéroport MV
 BP. 125 Nouaceur MR ROC
 www.Biocodelex
 P.P.C. 170,00 DH

N° de lot :

Date de péremption:

130922
 08 2024

PPC : 129,00 Dhs

Importateur exclusif
 BIODEX MAROC
 Technopole Aéroport MV
 BP. 125 Nouaceur MR ROC
 www.Biocodelex
 P.P.C. 170,00 DH
 CE N°: ER0010502337DNE/2019/MEVA